



DOSSIER : N° DP 068 226 22 R0064

Déposé le : 08 septembre 2022

Demandeur : Monsieur Steven CASHIN

Sur un terrain sis à : 14 rue Jean Bresch à MUNSTER
(68140)

Références cadastrales :

Section 05, Parcelle 23

Monsieur Steven CASHIN

14 rue Jean Bresch

68140 MUNSTER

OBJET : ARRETE DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Le Maire de Munster,

VU la Déclaration Préalable présentée le 08 septembre 2022 par Monsieur Steven CASHIN,

VU l'objet de la demande :

- pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- sur un terrain 14 rue Jean Bresch à Munster,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 111-1 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R 111-1 et suivants,

VU le règlement y afférent,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 24 février 2022,

VU le règlement y afférent,

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine

ARRETE

Article 1 : il n'est pas fait d'opposition à la déclaration préalable.

MUNSTER, le 13 septembre 2022

Monique MARTIN

Adjointe au Maire

